

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL
MUNICIPAL
DU
26 février 2026**



ORDRE DU JOUR

Affaires générales

Désignation d'un secrétaire de séance.

Pas d'examen du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2026.

(approbation à une date ultérieure en raison du délai trop court entre 2 séances du conseil municipal).

Présentation

- Projet SCI KER'AVEL (information).
- Conseil municipal des jeunes (information).

Projet

- Rénovation énergétique du groupe scolaire Louis Aragon / SCOLAE :
 - * Dossiers de demande de subvention : DETR et FIC.
- FAFA (fonds d'aide au football amateur) : Demande d'aide financière.

Vie associative

- Examen d'une demande de subvention exceptionnelle (LEZ'ARTS VIVANTS).

Ressources Humaines

- Recours à une mission de vacation ponctuelle.

Urbanisme

- Enquête publique relative au projet de zonage pluvial en vue de son annexion au document d'urbanisme de Billom Communauté (PLU-H) :
 - * Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Questions diverses.

Présents : Jean-Jacques CAVALIERE, Catherine SOU-AH-Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amélie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean-Louis RAMOS, Jean-Claude CHANY, Marie-Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Sylvie ROUSSELOT, Amalia QUINTON, Magali URDICIAN, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO, Frédéric VITORIA, Pierre SAVOCAT.

Absents : Nathalie DOS SANTOS, Brigitte AUZEAU, Denis GRUDET et Jean-Yves BECHLER.

Nombre de Membres :

En exercice : 23.

Présents : 19.

Suffrages exprimés : 19.

Ouverture de la séance à 19h30 par Jean-Jacques CAVALIERE, Maire.

Appel des participants : 19 Présents sur les 23 conseillers convoqués.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut se poursuivre.

AFFAIRES GENERALES

Le secrétaire de séance désigné est Patrick PERRIN.

PRESENTATION

- Conseil municipal des jeunes (information).

Les membres du conseil municipal des jeunes, créé l'année dernière, ont été invités à venir présenter l'avancée de leurs travaux. Composé de 12 membres élus pour 2 ans (2025-2027), une partie d'entre eux a répondu à l'invitation, dont le Maire, deux adjoints et quelques conseillers parmi les 9 autres membres de ce conseil.

Les jeunes ont pris place au sein du conseil municipal et l'ont symboliquement présidé le temps de la présentation de leur projet, qui est une proposition de projet de skate-park sur le territoire de la Commune de VERTAIZON, d'un budget prévisionnel de 40 000 € avec possibilité de recherches de subventions.

Cette démarche d'apprentissage citoyen et l'implication des jeunes a été particulièrement soulignée par Amélie FOUET, Adjointe en charge de la jeunesse.

Après présentation, échanges et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- DE PRENDRE ACTE de cette proposition de projet de skate-park, dans les conditions décrites ci-dessus.
- EMET un avis favorable à l'inscription, le moment venu, de ce projet au budget de la commune.

Vote : A L'UNANIMITE.

Abstention : 0

Contre : 0.

Pour : 19.

- Projet SCI KER'AVEL (information).

Anne et Céline RIOU de la SCI KER'AVEL ont été invitées à présenter le projet envisagé en partenariat avec ASSEMBLIA, SA d'économie mixte, avec lequel la SCI a signé une promesse unilatérale de vente. Une période de 16 mois s'ouvre actuellement avec pour objectif de la finaliser.

Gaël MALACHER (Directeur des opérations) et Cédric CHAPUS (Référént aménagement) de la Société ASSEMBLIA, invités également, ont présenté à l'assemblée les options envisagées.

Le projet se situe sur l'axe entre Chignat et le centre ancien. Le site est composé de 4 parcelles (Parcelles : ZI 3, AC 44, 45,46) et s'étend sur les 1,3 hectare d'une ancienne exploitation avicole. Il s'inscrit dans un paysage dominé par la maison individuelle, et fait office d'interface entre la bande pavillonnaire structurée par l'avenue Léon Blum, à l'ouest, et les champs céréaliers, à l'est. Il tire ses qualités paysagères de la présence de nombreux arbres, apportant une épaisseur végétale à la lisière urbaine. De nombreux anciens hangars avicoles ont été déconstruits par les propriétaires, en vue d'un éventuel réemploi de ses matériaux. Un espace vierge et arboré s'ouvre désormais sur le grand paysage, comportant différentes qualités de sols. Il se raccroche à la commune via trois accès possibles.

Le terrain était utilisé depuis plus de 60 ans par un élevage avicole (production de poussins à l'échelle régionale – volailles certifiées « Label rouge »). Cette activité terminée, la poursuite de toute exploitation de même nature n'étant plus possible, pour redonner vie à cette « friche avicole artificialisée », la SCI KER'AVEL a choisi de reconvertir ce lieu en « Eco-hameau ».

Dans ce secteur situé à 20 km de Clermont-Ferrand, bien desservi par les transports en commun, les besoins en habitat sont importants et les terrains constructibles se font rares.

Les nouvelles contraintes en matière d'urbanisme, conduisent les candidats à la construction de logements à s'agglutiner sur des espaces exiguës tendant à rendre la vie sociale souvent plus délicate.

Rendu constructible dans le Plan Local d'Urbanisme de la BILLOM Communauté, la SCI a précisé son projet dans un cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) accessible sur le site :

https://issuu.com/marieguiraud/docs/ker-avel_dossier_num_rique-compress

Les objectifs de ce projet visent à :

- Répondre aux besoins des habitat et s'adapter à l'urbanisme du territoire.
- Proposer une voie vers « l'habitat de demain » prenant en compte les nouveaux besoins face au changement climatique tout en proposant une voie vers plus de convivialité.

- Limiter les impacts négatifs sur l'environnement à toutes les étapes, de la conception au fonctionnement, en passant par l'aménagement et la construction.
- Mettre en œuvre des solutions pour favoriser du « lien social ».
- La construction de plus de 40 logements est envisagée, ils seront répartis sur 10 lots destinés à recevoir chacun de 3 à 6 logements environs.

Précision : La parcelle AC 44 ferait l'objet d'un emplacement réservé. La commune n'a pas connaissance de la création d'un carrefour au niveau de cette parcelle. Il existe un projet départemental de création d'un rond-point, mais pas à cet endroit.

Après présentation, échanges et remerciements, le Conseil municipal en a pris acte.

PROJET

- Rénovation énergétique du groupe scolaire Louis Aragon / SCOLAE.

* Dossiers de demande de subvention : DETR et FIC.

Après présentation, échanges et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Louis Aragon / SCOLAE, dans les conditions suivantes :

Cadre : « Contrat de relance et transition écologique » (CRTE) coordonné par BILLOM Communauté, en lien avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Plan de financement prévisionnel :

Fiche Action – CRTE BILLOM COMMUNAUTE

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Vertaizon.

- Coût prévisionnel : 1 612 993 € HT.
- Autofinancement : 672 894,43 €.
- Subventions : 940 098,57 €, dont :
 - FIC : 180 000 €.
 - FIC « bonus énergie » : 135 000 €.
 - DETR : 450 000 €.
 - FEDER : 100 952,25 €.
 - SCOLAE (Adhume) : 14 400 €.
 - SCOLAE + (Adhume) : 59 746,32 €.

Validation du dépôt des dossiers de subvention DETR, FIC « Bâtiment communaux » et FIC « Bonus énergie » sur la base d'un coût prévisionnel de 1 582 085 € HT, intégrant l'étude pré-opérationnelle (18 000 € HT), la maîtrise d'œuvre (192 235 € HT) et les travaux (1 371 850 € HT).

- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document en lien avec les demandes de subventions correspondantes, dans le respect du cadre budgétaire fixé.

Vote : A L'UNANIMITE.

Abstention : 0

Contre : 0.

Pour : 19.

- FAFA (fonds d'aide au football amateur) : Demande d'aide financière.

Après présentation, échanges et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER l'initiative de demande de subvention, dans les conditions suivantes :

Objectif : Réalisation de vestiaires à destination des activités du Club de Football de la Commune, le FC VERTAIZON (Football-Club Puy-de-Mur) afin de contribuer au développement de cette association, notamment pour ses actions auprès des jeunes, des séniors et de l'équipe féminine, récemment créée. Cette création de vestiaires, jusqu'à 5, est envisagée pour 2027.

Proposition de dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football, au titre du F.A.F.A (Fond d'Aide au Football Amateur), qui contribue au financement de ce type de projet, pour un montant envisagé de subvention de 40 000 €.

- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document en lien avec cette demande de subvention.

Vote : A L'UNANIMITE.

Abstention : 0

Contre : 0.

Pour : 19.

VIE ASSOCIATIVE

- Examen d'une demande de subvention exceptionnelle (LEZ'ARTS VIVANTS).

Après présentation, échanges et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER la proposition de subvention de l'association LEZ'ARTS VIVANTS pour un montant de 400 € (subvention communale exceptionnelle), dans les conditions suivantes :

Contexte : Festival de printemps, qui se déroulera le 7 avril 2026 à VERTAIZON.

Le spectacle du matin, « Les fleurs de Barnabé » sera destiné à la petite enfance. Celui de l'après-midi prendra la forme d'un concert de chansons françaises aux influences modernes et latines. Le public ciblé est intergénérationnel. Les artistes intervenants étant des professionnels, l'association LEZ'ARTS VIVANTS recherche des soutiens financiers (don, subvention, aide exceptionnelle, autre forme d'accompagnement...).

- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tout document en lien avec cette attribution de subvention, dans le respect du cadre budgétaire fixé.

Vote : A L'UNANIMITE.

Abstention : 0.

Contre : 0.

Pour : 19.

RESSOURCES HUMAINES

- Recours à une mission de vacation ponctuelle.

Après présentation, échanges et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER une proposition de vacation ponctuelle, après service fait, d'un montant forfaitaire de 500 € pour la réalisation du 16 au 26 février 2026 des prestations suivantes :

La restauration du logotype Mairie en version vectorielle.

L'adaptation logo Mairie pour photo de profil sur les réseaux sociaux.

L'élaboration d'une identité graphique pour les réseaux sociaux (typographie, colorimétrie).

La création illustration silhouette « flat design » Commune de Vertaizon.

L'adaptation silhouette, Commune de Vertaizon, avec création de texte pour couverture sur les réseaux sociaux.

Le montage silhouette et logo Commune de Vertaizon pour image de la page d'accueil du site internet de Vertaizon.

La création « bulles à une » pour les réseaux sociaux.

La réalisation d'un post de présentation "Bulles à la Une" sur les réseaux sociaux.

La création d'une Signature Mail Mairie.

- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tout document (contrat de vacation...) en lien avec cette production, dans le respect du budget alloué.

Vote : A L'UNANIMITE.

Abstention : 0.

Contre : 0.

Pour : 19.

URBANISME

- Enquête publique relative au projet de zonage pluvial en vue de son annexion au document d'urbanisme de Billom Communauté (PLU-H) :

*** Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.**

Après présentation, échanges et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'ACTER le rapport du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de zonage pluvial de la Commune de VERTAIZON, dans les conditions suivantes :

Contexte : Délibération n°18.12.2025.52, adoptée en conseil municipal le 18 décembre 2025 relative à la mise à l'enquête publique du projet de zonage pluvial.
Enquête publique du 7 au 21 janvier 2026.

- D'AUTORISER le Maire à demander l'annexion du zonage pluvial et de son règlement au PLU-H de Billom Communauté.

Vote : **A L'UNANIMITE.**

Abstention : 0.

Contre : 0.

Pour : 19.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

Fin de séance : 21h15.